

## Questions orales

● (1450)

**L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, les hypothèses sur lesquelles reposent les questions du député sont inexactes. L'un des comités indépendants a recommandé de vendre à l'étranger le stock en question.

LA LOI SUR LES PÊCHES—L'EXPRESSION «POISSON AVARIÉ OU RANCE»

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a des difficultés à définir l'expression «impropre à la consommation et néfaste pour la santé». La Loi sur les pêches stipule précisément que l'on ne doit pas vendre de poisson avarié ou rance. Cette exigence a-t-elle été supprimée?

**L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, si le très honorable chef de l'opposition faisait convenablement son travail de recherches juridiques, il saurait que la phrase qu'il vient de citer est énoncée dans certaines directives. Il s'agit ici de savoir si oui ou non l'application objective ou subjective de la décision des inspecteurs était acceptable ou non. Tel était l'objet de l'appel, lequel n'avait rien à voir avec des questions de santé.

Je tiens simplement à rappeler aux députés qu'au Canada, où le ministère des Pêches et des Océans a littéralement le pouvoir de vie et de mort économiques sur les personnes visées par sa réglementation, si un citoyen ne peut pas demander au ministre de faire évaluer indépendamment une décision du ministère à laquelle il s'oppose, il n'a aucun moyen d'appel. Et l'on confierait alors l'évaluation indépendante, l'appel indépendant aux personnes mêmes qui ont refusé le produit en premier lieu.

**Mme Copps:** Si c'est rance, c'est rance.

**M. Fraser:** Ce genre de chose ne serait pas accepté de bonne grâce dans la région d'où vous venez, si vous aviez affaire aux conditionneurs de poisson de votre région.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

ON DEMANDE DE RENFORCER LA LÉGISLATION

**M. Bill Attewell (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Alors que beaucoup de Canadiens se font du souci au sujet du transport par fer des produits dangereux, par exemple les produits chimiques toxiques et explosifs, en certains milieux on s'inquiète encore plus du transport des produits dangereux par camion. Étant donné que les gouvernements provinciaux se sont fort occupés de certains côtés du transport routier, le ministre pourrait-il préciser à notre intention où nous en sommes à propos de cette très importante législation qui semble avoir besoin d'être renforcée?

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> juillet, une réglementation générale relative au transport des produits dangereux a été promulguée. Cette réglementation s'applique à tous les modes de transport. Pour ce qui est des provinces, l'Ontario a expressément adhéré à cette réglementation et en assure l'application, ce qui veut dire que les transports routiers intra- et interprovinciaux y sont régis par la Loi sur les produits dangereux et la réglementation qui a été promulguée le 1<sup>er</sup> juillet.

\* \* \*

## LES BANQUES

L'EFFONDREMENT DE LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—  
LA VÉRIFICATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre des Finances et la ministre d'État aux Finances nous ont affirmé à maintes reprises qu'ils se sont fondés sur les meilleurs renseignements dont ils pouvaient disposer en mai dernier, avant de donner leur accord au plan de renflouage, lequel va probablement coûter maintenant aux contribuables canadiens un milliard de dollars environ.

Pourquoi le ministre des Finances ou la ministre d'État aux Finances ont-ils refusé d'accepter l'offre faite par une grande banque de procéder rapidement à une vérification spéciale qui aurait établi la valeur du portefeuille de prêts dont dépendait tout ce plan de renflouage?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises à la Chambre que nous avons consulté les banques, que les banques avaient eu leur mot à dire dans la décision qui a été prise, qu'elles avaient eu un certain droit de regard, que l'inspecteur général avait eu le droit de regard, et que la décision collective—je dis bien collective—était fondée sur les répercussions que cette banque pouvait avoir sur notre système. Je compte bien traiter de cette question au comité.

L'OFFRE DES BANQUES À CHARTE

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, est-ce que la ministre d'État aux Finances veut nier que plusieurs banques à charte se sont offertes à effectuer rapidement une vérification spéciale pour établir la valeur de ces éléments d'actif, que cette offre a été présentée et refusée?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je n'ai nié aucun des incidents reliés à quelque activité que ce soit entourant la décision. Ce fut une décision collective. Elle a été prise pour le compte du système bancaire canadien, pour le compte du dollar canadien, pour le compte de la population canadienne, pour le compte de l'économie albertaine, et les banques ont participé à l'élaboration de cette décision.

**M. Johnston:** Oui ou non?